



Municipalité du Canton de Roxton
216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0
Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412
Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca
Site internet : www.cantonderoxton.qc.ca
Facebook : Municipalité du Canton de Roxton

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière QUE :

Lors de la session régulière de conseil tenue le 8 septembre 2025, les membres du conseil ont adopté les règlements suivants :

- Règlement 377-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité ;
- Règlement 378-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité ;
- Règlement 379-2025 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité ;

Ces règlements ont pour objet de fixer les normes relatives à l'enlèvement des résidus domestiques, des matières organiques et des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ces règlements peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Canton de Roxton ce 3e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-cinq (2025).

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière